



Compte rendu de la séance

du mardi 18 janvier 2022

Président : Gérard PÉDRINI

Secrétaire : Christian BOULET

(14) Présents : Gérard PÉDRINI, Alice MEYRIGNAC, Sébastien MOREAU, Pierre HERRGOTT, Bdeia AMATUZZI, Christian BOULET, Marie-Paule BRAENDLIN, Fortuné MOURGUES, Sylvain MOLINES, Alexis MOL, Guy BOISSEROLLES, Judith GUITTET, Yannick RENEUVE, Martine PEDULLA

(0) Absents et absents excusés :

(1) Représentée : Emilie QUIOT par Alice MEYRIGNAC

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

NOMBRE DE VOTANTS : 15

Participait également à cette séance ordinaire Mme Mercédès MONNET, secrétaire générale.

Ordre du jour :

Adoption du compte rendu de la séance précédente.

Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire.

- Vente de parcelles constructibles section B numéro 4056 et 4058 quartier de la Table Ronde (anciennement B3414)
- Cession foncière par acte authentique reçu en la forme administrative : immeuble B 304 (rue de la Ville)
- Exonération partielle de la redevance accordée par la Commune à son délégataire de service public « SAS DU PRÉ MORJAL », suite à l'épidémie du Coronavirus
- Travaux d'électrification : versement fonds de concours
- Désignation des membres aux écoles d'Ispagnac
- Travaux de rénovation et d'isolation du bâtiment communal Mairie : Chauffage / VMC / Cloison / Peinture
- Création d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe
- Régularisation acquisition de matériels techniques à la communauté de communes Gorges Causses Cévennes
- Diverses demandes de subventions :
 - Etude et aménagement de la traversée du bourg d'Ispagnac
 - Abri vélo
- Questions et informations diverses

OUVERTURE DE LA SÉANCE :

Madame Judith GUITTET et Madame Martine PEDULLA sont arrivées après l'adoption du compte-rendu de la séance du 14 décembre 2021.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour la délibération suivante :

- Accompagnement à l'archivage et au système d'information et de communication

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents que soit ajouté ce point à l'ordre du jour.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Monsieur Christian BOULET est désigné Secrétaire de séance.

MISE À L'APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance ordinaire précédente, dont le secrétariat était assuré par Monsieur Sylvain MOLINES.

Après lecture, ce compte-rendu n'amenant pas d'observation particulière, est adopté à l'unanimité des élus présents lors de cette séance.

Madame Judith GUITTET et Madame Martine PEDULLA sont arrivées après l'adoption du compte-rendu de la séance du 14 décembre 2021.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE :

- Exercice du droit de préemption :

Par arrêté municipal n°AR_118_2021 en date du 23 décembre 2021 Monsieur le Maire a exercé son droit de préemption sur les parcelles B 1231, 1232 et 2565 d'une superficie totale de 01ha16a01ca afin d'y réaliser un projet d'aménagement multifonctionnel de type éco quartier. Ces terrains appartiennent aux consorts FIRMIN.

Une offre a été faite aux vendeurs à hauteur de 258 401 €.

- Récapitulatif des commandes engagées du 14/12/2021 au 18/01/2022 :

FOURNISSEUR	NATURE DE LA DÉPENSE	MONTANT TTC
LA POMPE	Création d'un jeu de société thème polinisateur - Ecole Publique Nelson Mandela	500 €
CIE L'HIVER NU	Interventions théâtre - Ecole Publique Nelson Mandela	500 €
MALRIEU	8 sèches serviettes pour les gîtes du Pavillon	1 321,25 €

Délibérations du conseil :

VENTE DE PARCELLES CONSTRUCTIBLES B 4056 ET 4058 QUARTIER DE LA TABLE RONDE (ANCIENNEMENT B 3414)

Monsieur le Maire rappelle l'annonce de mise en vente des terrains constructibles cadastrés section B n° 4056 (1 090 m²) et 4058 (83 m²) sis quartier de la Table Ronde pour une superficie totale de 1 173 m².

En novembre 2021, un appel à candidature a été lancé et 17 candidatures ont été reçues.

Le Conseil Municipal, après une étude de l'ensemble des candidatures et à l'unanimité retient la candidature de Mesdames Noémie MORIN, Rym SOUSSI et Laure SCHAPPLER afin d'y construire deux maisons d'habitation avec un souhait de mutualiser les ressources.

Le prix de vente est fixé à 70 380 € (soixante-dix mille euros trois-cent-quatre-vingt euros) correspondant à 60 € du mètre carré. Il est rappelé que les frais de notaire sont à la charge des acquéreurs.

CESSION FONCIÈRE PAR ACTE AUTHENTIQUE REÇU EN LA FORME ADMINISTRATIVE : IMMEUBLE B 304 (RUE DE LA VILLE)

Il est rappelé l'arrêté municipal n°AR_099_2021 en date du 4 novembre 2021 ayant incorporé la parcelle B 304 dans le domaine privé communal

Depuis son incorporation, le bien fait partie du domaine privé et n'a jamais été intégré au domaine public. Par conséquent, son aliénation peut être réalisée sans constatation de désaffectation ni déclassement.

La parcelle B 304 ne présente pas d'intérêt pour les missions de service public exercées par la Commune.

Par courrier en date du 15 décembre 2021 Monsieur Christophe ANJARD et Madame Séverine FAYET ont fait une offre d'acquisition. En effet, ils sont propriétaires des deux côtés de la bâtisse et cet achat permettrait de reprendre la construction au-dessus du garage mitoyen tout en intégrant cette maison dans leur projet immobilier (création de plusieurs logements loués à l'année).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité cède la parcelle cadastrée section B n°304 d'un contenance de 31m² au sol au prix de 15 290 € à Monsieur Christophe ANJARD et Madame Séverine FAYET.

Monsieur le Maire est autorisé à recevoir et à authentifier l'acte d'acquisition en la forme administrative rédigé par Foncier Conseil Aménagement (FCA) - 73000 CHAMBÉRY.

Madame la 1^{ère} adjointe est autorisée à signer toutes pièces et tous actes se rapportant à la présente délibération.

Tous les frais afférents à cette affaire seront à la charge des l'acquéreurs.

ÉXONÉRATION PARTIELLE DE LA REDEVANCE ACCORDÉE PAR LA COMMUNE À SON DÉLÉGATAIRE DE SERVICE PUBLIC " SAS DU PRÉ MORJAL ", SUITE À L'ÉPIDÉMIE DU CORONAVIRUS

Il est rappelé la délibération n° DE_2020_021 en date du 29 avril 2020 relative aux exonérations accordées suite à l'épidémie du Coronavirus par la Commune aux professionnels de santé (à savoir 2 mois de loyers) occupant en location les locaux de la Guérinière.

Une demande a été formulée à plusieurs reprises par la SAS DU PRÉ MORJAL (entreprise ayant la délégation de service public du camping municipal Le Pré Morjal depuis le 1^{er} janvier 2017) relative à une exonération partielle de la redevance annuelle de 2020 et le gel de l'indexation de celle-ci, prévu par l'article 25 du contrat de la délégation de service public.

Du fait de l'épidémie du Covid-19 la saison touristique 2020 a débuté tardivement. L'activité s'est donc vue à l'arrêt (fermeture administrative) pendant plusieurs semaines suite aux décisions gouvernementales.

Le montant de la redevance annuelle en 2020 s'élève à 43 709,07 € TTC et en 2021 à 45 020,34 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité exonère partiellement la redevance 2021 à hauteur de 1 311,27 € TTC de la SAS DU PRÉ MORJAL correspond à l'indexation de la redevance de l'année 2021 sur l'année 2020

TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION : VERSEMENT FONDS DE CONCOURS

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que suite à la demande concernant les travaux d'électrification désignés ci-après, un devis estimatif a été établi pour ce projet dont la réalisation relève de la compétence du SDEE.

Afin de financer cette opération et en application des délibérations relatives à la participation des communes et de leurs groupements, le SDEE sollicite le versement d'un fonds de concours selon le plan de financement suivant :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Extension BTS parcelle communale B4056 (ex B3414) quartier Table Ronde (soit 41 mètres)	4 553,95 €	Participation du SDEE	3 553,95 €
		Fonds de concours de la commune (forfait extension <100ml)	1 000,00 €
Total	4 553,95 €	Total	4 553,95 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte la proposition de Monsieur le Maire et s'engage à verser le fonds de concours en une seule fois, après achèvement des travaux.

DÉSIGNATION DES MEMBRES AUX ÉCOLES D'ISPAGNAC

Monsieur le Maire fait part du courrier de Madame Marie-Paule BRAENDLIN en date du 18 octobre 2021 demandant d'être remplacée en tant que référente à l'école privée Sainte-Ursule.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité nomme les membres suivants :

- Ecole Publique Nelson Mandela :
Mme Bdeia AMATUZZI (référente)
Mme Marie-Paule BRAENDLIN
M. Alexis MOL
- Ecole Privée Sainte-Ursule :
Mme Bdeia AMATUZZI (référente)
M. Fortuné MOURGUES

TRAVAUX DE RÉNOVATION ET D'ISOLATION DU BÂTIMENT COMMUNAL MAIRIE : CHAUFFAGE / ÉCLAIRAGE / VMC

Il est rappelé le projet de la réfection et l'isolation de la toiture ainsi que le remplacement du système de chauffage actuel du bâtiment communal Mairie, avec la mise en place d'une verrière pour une isolation thermique du hall.

Une consultation a été faite auprès de plusieurs entreprises pour les travaux de chauffage, d'éclairage et de VMC. Le Conseil Municipal, à l'unanimité retient l'entreprise :

EIRL GUEVARA Antonio – Lotissement le Sabot de Molines – 48320 ISPAGNAC

Chauffage : 16 774,00 € HT
20 128,80 € TTC

Éclairage : 2 251,40 € HT
2 701,58 € TTC

VMC : 4 249,00 € HT
5 098,80 € TTC

Pour un montant total de : **23 274,40 € HT**
27 929,28 € TTC

TRAVAUX DE RÉNOVATION ET D'ISOLATION DU BÂTIMENT COMMUNAL MAIRIE : CLOISON

Il est mentionné la délibération du Conseil Municipal n°DE_2021_080 en date du 23 novembre 2021 relative à la mise en place d'une verrière dans le cadre des travaux d'isolation du bâtiment communal de la Mairie. Il est nécessaire d'installer une cloison supplémentaire permettant l'isolation thermique du hall. Le Conseil Municipal, à l'unanimité retient l'entreprise :

ATELIER LILLIU SARL - ZA du Gévaudan - 48700 RIEUTORT DE RANDON

Pour un montant de : **4 155,00 € HT**
4 986,00 € TTC

TRAVAUX DE RÉNOVATION ET D'ISOLATION DU BÂTIMENT COMMUNAL MAIRIE : PEINTURE

Il est rappelé le projet de la réfection et l'isolation de la toiture ainsi que le remplacement du système de chauffage actuel du bâtiment communal Mairie, avec la mise en place d'une verrière pour une isolation thermique du hall, impliquant des travaux de peinture.

Une consultation a été faite auprès de plusieurs entreprises pour la réfection des peintures. Le Conseil Municipal, à l'unanimité retient l'entreprise :

AUX 1000 COULEURS (DA SILVA Carlos) - 3 chemin des Faïsses - 48320 ISPAGNAC

Pour un montant de : **1 182,58 € HT**
1 419,10 € TTC

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ÈRE CLASSE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet, en application des lois et règlements de la Fonction Publique Territoriale, régissant le statut du présent emploi.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accède à la proposition de Monsieur le Maire et crée à compter du 19 janvier 2022 un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet.

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ÈRE CLASSE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps non complet (17h50), en application des lois et règlements de la Fonction Publique Territoriale, régissant le statut du présent emploi.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accède à la proposition de Monsieur le Maire et crée à compter du 19 janvier 2022 un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps non complet (17h50).

RÉGULARISATION ACQUISITION DE MATÉRIELS TECHNIQUES À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Il est rappelé l'acquisition de matériels servant essentiellement aux opérations de goudronnage, à savoir : balayeuse RABAUD, compacteur, balai goudronnage et point à temps maxipat 2000 l.

Cet achat d'une valeur de 12 000 € devait être réparti entre Ispagnac et cinq autres communes membres (Florac Trois Rivières, Cans et Cévennes, Barre des Cévennes, Rousses et Vébron).

Par décision en date du 12 novembre 2021, la commune de Vébron a fait part de son souhait de ne plus s'engager dans le dispositif commun de goudronnage. Aucune autre commune-membre n'est intéressée par l'acquisition de ces matériels. Par conséquent, il y a lieu de régulariser cette transaction entre les 5 communes restantes et l'intercommunalité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la régularisation de l'acquisition collective de ces matériels estimés globalement à la valeur de 12 000 € et de verser à la CCGCC, le solde de la participation calculé à parts égales soit 400 € à la charge de la commune d'Ispagnac. La somme de 2 000 € ayant déjà été versée.

DEMANDE DE SUBVENTIONS : ÉTUDE ET AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSÉE DU BOURG D'ISPAGNAC

Par délibération du 13 décembre 2019, le Conseil Municipal a acté le projet de valorisation et de développement du bourg centre. Par la suite, une étude "Schéma d'aménagement global - bourg centre" a été commandée et a été restituée le 11 juin 2020 au Conseil Municipal par l'ensemble du comité de pilotage.

Monsieur le Maire rappelle que c'est le cabinet d'études AMAT qui a été désigné en qualité de maître d'œuvre pour l'aménagement de la traversée du bourg d'Ispagnac. Le cabinet AMAT a fait parvenir à la Mairie une estimation prévisionnelle pour l'ensemble de ces travaux. Il est nécessaire de choisir des secteurs prioritaires afin de pouvoir déposer une demande de subventions aux différents organismes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de retenir les secteurs suivants :

Secteurs retenus	Part Communale HT
3 - Pré Morjal / Place Jules Laget	255 000 €
6 - Place Jules Laget / Entrée Sud d'Ispagnac	364 000 €
TOTAL	619 000 €

Monsieur le Maire est autorisé à demander des subventions aux différentes institutions.

DEMANDE DE SUBVENTIONS : ABRI VÉLO

Il est rappelé le projet de développer la mobilité douce au sein de la Commune en proposant un mode de déplacement alternatif à la voiture individuelle en mettant à disposition un abri pouvant recevoir des vélos. Ce projet nécessite le dépôt d'une demande de subvention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide le projet d'acquisition d'un abri à vélos, approuve le dossier de demande de subvention et adopte le plan de financement suivant :

Montant des travaux H.T. :	8 005,00 €	100,00 %
Subvention Région DIE :	1 386,01 €	17,31 %
Subvention Département :	3 202,00 €	40,00 %
Subvention État (DSIL) :	1 815,99 €	22,69 %
Part communale :	1 601,00 €	20,00 %

ACCOMPAGNEMENT À L'ARCHIVAGE ET AU SYSTÈME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Monsieur le Maire informe que le Centre de Gestion de la Lozère propose un service d'Accompagnement à l'archivage et au système d'information et de communication.

Il est nécessaire de recourir à la mission « archivage » pour un montant de 10 630 € TTC afin de désaturer le grenier qui ne peut plus accueillir aucune archive ainsi qu'à la mission « accompagnement RGPD » pour un montant de 700 € TTC afin de se mettre en conformité avec les lois et règlement en vigueur.

Pour la mission « archivage » une subvention de 50% du coût de l'opération dans la limite d'un plafond d'aide de 5 000 € pour les collectivités de moins de 2 000 habitants par l'intermédiaire des contrats territoriaux du Département de la Lozère est mobilisable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité adhère, par une convention, au service « Accompagnement à l'archivage et au système d'information et de communication du CDG 48 » pour la mission 1 : aide à l'archivage et au récolement et pour la mission 3 : accompagnement à la mise en conformité au RGPD. Le Centre De Gestion 48 est nommé comme Délégué à la Protection des Données de la collectivité.

Un dossier de demande de subvention est déposé pour la mission archivage aux contrats territoriaux du Département de la Lozère.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

Les points suivants, relatifs aux questions ou informations diverses, sont abordés, sans donner lieu à un vote :

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des élus le départ à la retraite de Frédéric GAUTIER et fait le point sur la nouvelle organisation au sein du service technique.

M. Martial RUEL devient le responsable du service technique et en cas d'absence de celui-ci M. Hervé BOUTEILLE le remplace.

Il rappelle que toute intervention demandée au service technique doit automatiquement passer par le secrétariat de la mairie pour être planifiée.

OPÉRATION "TÉLÉPHONE PORTABLE" USAGÉ POUR RECYCLAGE

Le maire rappelle qu'une urne mise à disposition par Orange à été installée à l'entrée de l'accueil de la mairie pour la collecte des appareils usagés dont les administrés souhaitent se défaire pour recyclage.

PETITES VILLES DE DEMAIN - MANAGER DE COMMERCE

M. Thomas RIVÉ a été recruté comme manager de commerce au 3 janvier 2022 (25% de son temps sur Ispagnac).

Un bureau lui a été mis à disposition pour effectuer les missions qui vont lui être confiées.

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ :

Mme B'déia AMATUZZI informe qu'elle a assisté le 6 janvier 2022 à une réunion organisée par la COM COM (commission Solidarités territoriales) sur la mise en place du Contrat Local Santé. Ce contrat a pour objectif de promouvoir l'attractivité du territoire en renforçant la démographie médicale.

TOUR CYCLISTE FÉMININ INTERNATIONAL DE L'ARDECHE (TCFIA) 2022

M. Sylvain MOLINES informe qu'il a été sollicité par les organisateurs de cette épreuve sportive (dont Michel GAMONDES) prévu en septembre 2022 afin qu'une étape (ville départ) puisse être organisée sur la commune d'Ispagnac.

Les élus devront se positionner d'ici fin février 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Christian BOULET
Secrétaire

Gérard PEDRINI
Maire d'Ispagnac

